

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

SMCG

Représentée par Mme. N'DIAYE



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
DU SITE DE GUERET
AU TITRE DES ICPE – RUBRIQUE 1510**

~ PARTIE 1 : RESUME NON TECHNIQUE ~

V5-MAI 2015

1. PRÉSENTATION DU PROJET.....	3
2. ETAT INITIAL	4
3. IMPACTS ET MESURES COMPENSATOIRES.....	5
4. DANGERS LIÉS À L'ACTIVITÉ	7
4.1 RISQUES	7
4.2 MESURES DE PRÉVENTION	8
4.3 MOYENS D'INTERVENTION.....	8
4.4 MESURES COMPENSATOIRES.....	8

Le présent chapitre constitue le résumé non technique de l'étude d'impact du **projet de transformation en plate-forme logistique d'un ancien site militaire** sur la commune de GUERET au profit de SMCG.

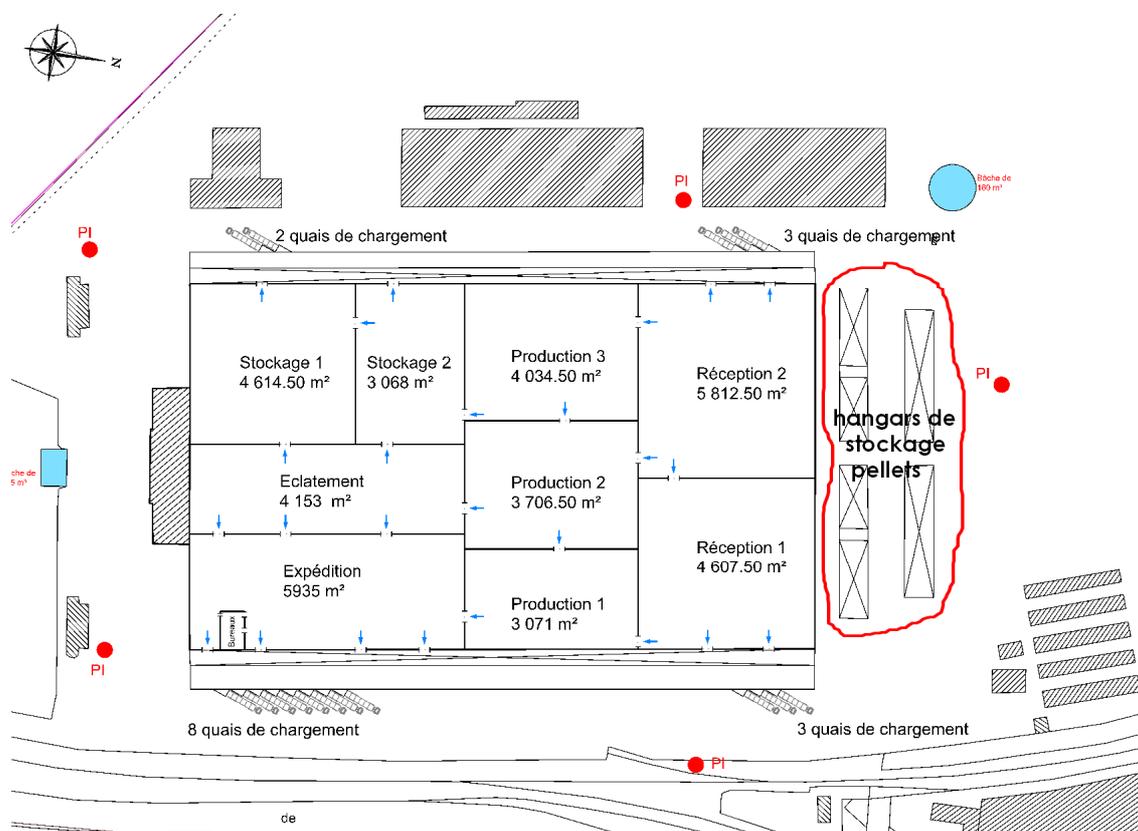
L'étude d'impact est réalisée conformément aux textes en vigueur, à savoir, d'une manière générale les articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'Environnement et plus particulièrement l'article R122-5 du Code de l'Environnement modifié par Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, d'une part, et l'article R214-6 pour les opérations soumises à autorisation, d'autre part.

1. PRESENTATION DU PROJET

L'ancien site militaire de la 13^{ème} BSMAT, visé par la transformation en plate-forme logistique, est situé au Nord de la commune de GUERET dans la Zone Industrielle, à côté du Stade Léo Lagrange, directement accessible par la Route de Cher du Prat. Il occupe une superficie de 197 505 m².

Ce site était utilisé pour l'entrepôt de pièces détachées de véhicules de l'armée et notamment de pneumatiques, soit déjà une vocation logistique. En 2013-2014, il a fait l'objet d'un complet déménagement et d'une acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand GUERET.

SMCG envisage d'y implanter une activité de stockage qui se fera d'une part au sein du bâtiment 001, vaste hangar en béton armé de 260 x 157 m au sol, de hauteur minimale sous poutre égale à 7,0 m. Et d'autre part, dans un ensemble de hangars numérotés 024, 025, 026 et 027 situés au Nord du bâtiment 001 pour le stockage de pellets de bois de chauffage en sacs. Le plan montre le projet d'agencement intérieur du bâtiment 001 et la localisation des hangars.



2. ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial met en évidence que :

⇒ Certains éléments du contexte environnemental et socio-économique sont favorables à la structure :

- ◇ Continuité de la vocation logistique du site dans un contexte désormais civil et non plus militaire,
- ◇ Proximité et capacité des réseaux existants, en particulier l'eau potable,
- ◇ Implantation isolée des zones d'habitat, au sein d'une zone industrielle,
- ◇ Vents dominants orientés Sud/Sud-Ouest, mettant théoriquement les rejets gazeux hors de portée des zones habitées de GUERET,
- ◇ Excellente desserte routière, parfaitement adaptée à l'activité de logistique du site,
- ◇ Desserte possible par la voie ferrée, moyen de transport de marchandises appelé à un regain d'intérêt.

⇒ Un seul élément lui est défavorable :

- ◇ La proximité d'un riche patrimoine naturel, menacé par les rejets liquides du site vers le bassin versant fragile de la rivière la Naute.

⇒ Enfin, certains éléments sont indifférents :

- ◇ Aucune espèce rare ou protégée n'est répertoriée sur la zone d'étude.

3. IMPACTS ET MESURES COMPENSATOIRES

Le site est existant. Dans le cadre de la transformation en plate-forme de stockage, SMCG procèdera à des travaux de réagencement du bâtiment principal 001 et éventuellement à la réfection de la toiture de ce même bâtiment. Compte tenu de la nature de ces travaux, **il n'y a donc pas d'impacts temporaires** sur l'environnement. On notera cependant que la Communauté d'Agglomération du Grand GUERET va construire le bassin de régulation des eaux pluviales du site, qui générera des terrassements importants avec une exportation partielle des déblais excédentaires hors du site. Ces travaux font l'objet d'une demande spécifique présentée par la CAGG.

Les impacts positifs sont liés à l'importante capacité d'emplois du site, qui permettra de retrouver un niveau d'activités correct, soit un effectif espéré à 150 personnes dans les deux années à venir, contre 380 au maximum dans les années 1980.

Les impacts directs et permanents sont présentés ci-dessous :

⇒ **Incidences sur le voisinage**

IMPACTS	MESURES
<ul style="list-style-type: none"> ♦ <u>Ambiance sonore</u> - L'activité de manutention ne génère pas de bruits gênants. 	- Néant
<ul style="list-style-type: none"> ♦ <u>Perception visuelle</u> - L'impact visuel est très important depuis les points hauts de la zone habitée de la ville de GUERET. 	- Néant. Le bâtiment « fait partie du paysage ».
<ul style="list-style-type: none"> ♦ <u>Nuisances olfactives</u> - Pas de nuisance olfactive. 	- Néant

⇒ **Incidences sur l'eau**

IMPACTS	MESURES
<ul style="list-style-type: none"> ♦ <u>Incidence qualitative</u> - Rejet d'eaux usées du site vers la rivière La Naute. - Rejet des eaux de ruissellement vers la rivière La Naute. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la station d'épuration du site, remplacée par un poste de relevage acheminant les eaux usées vers le réseau et la station d'épuration de la ville de GUERET. - Tamponnage avant rejet dans un bassin de régulation de 4890 m³ avec dispositif de prétraitement.
<ul style="list-style-type: none"> ♦ <u>Incidence quantitative</u> - Évacuation des eaux de ruissellement et des eaux pluviales provoquant une érosion spectaculaire du fossé exutoire. 	

⇒ **Incidences sur la faune et la flore**

IMPACTS	MESURES
- Structure existante depuis plus de soixante ans. - Pas d'espèce rare ou protégée à proximité immédiate.	- Néant

⇒ **Incidences des déchets**

IMPACTS	MESURES
- L'activité de manutention, d'entrepôt, de réception et d'expédition ne génère aucun déchet spécifique sur le site.	- Néant

⇒ **Incidences du trafic routier généré par l'activité**

IMPACTS	MESURES
- Camions : 15 à 20 PL/jour - VL : une centaine par jour (ensemble du personnel)	- Néant. Trafic peu significatif au regard de la circulation sur la Route de Cher du Prat et de la RN 145, destinataire de 90% du trafic.

⇒ **Incidences sur la santé, l'hygiène, la salubrité et la sécurité**

IMPACTS	MESURES
<p>♦ <u>L'hygiène et la salubrité</u></p> <p>- L'activité ne génère pas de déjection, ni de salissure.</p> <p>♦ <u>Sécurité</u></p> <p>- Risque d'accidents corporels (chute de pièces lourdes, présence d'engins de manutention).</p>	<p>- Néant</p> <p>- Maintien d'allées suffisamment larges pour permettre l'accès de secours,</p> <p>- Formation du personnel.</p>

4. DANGERS LIES A L'ACTIVITE

4.1 RISQUES

La nature et la composition des produits stockés après la mise en place de la plate-forme logistique ne sont pas connues avec précision. Néanmoins, l'essentiel des denrées stockées sont inertes et généreront un risque d'incendie relativement modéré. Le stockage de matériaux plastiques correspond cependant à un risque incendiaire réel, qui a deux effets liés : la pollution atmosphérique par les fumées et la pollution de l'eau par les eaux d'extinction des incendies.

En premier lieu, nous avons étudié les effets d'un incendie dans le bâtiment 001. Comme on peut le voir sur la figure, qui représente la plus grande cellule (réception 2, qui mesure plus de 5500 m² d'un seul tenant), la modélisation des flux thermiques en cas d'incendie montre que ces flux sont faibles hors du bâtiment.

La structure en poteaux béton, les murs coupe-feu en blocs de béton préfabriqués et la toiture en béton évitent la propagation de l'incendie hors de la cellule. Il n'y a pas de flux de plus de 8 kW/m², qui correspond au flux limite de propagation.

Les seuils d'effets létaux (5 kW/m²) se situent à environ 5 m des parois les plus exposées. Même les flux d'effets irréversibles (3 kW/m²), ne s'étendent pas au-delà de cinq mètres des parois les plus exposées.

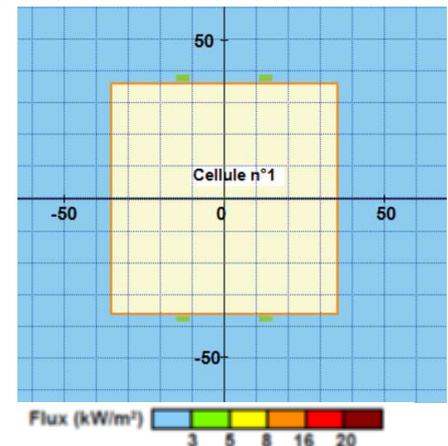
En revanche, les risques d'explosion et de propagation de produits toxiques sont inexistants.

Le potentiel calorifique des produits stockés est suffisamment élevé pour qu'en l'absence d'extinction rapide d'un départ d'incendie, la propagation aux locaux voisins soit inéluctable. Ce sont les risques liés à l'activité humaine à proximité des stocks (incident de manutention, travaux de maintenance) qui sont le plus susceptibles de provoquer des incendies.

Pour limiter le risque, **l'exploitant du site développe un réseau de sprinklage performant destiné à combattre rapidement tout départ de feu**. Les systèmes de sprinklage modernes permettent d'éteindre tout départ de feu avec une efficacité proche de 100 % des cas.

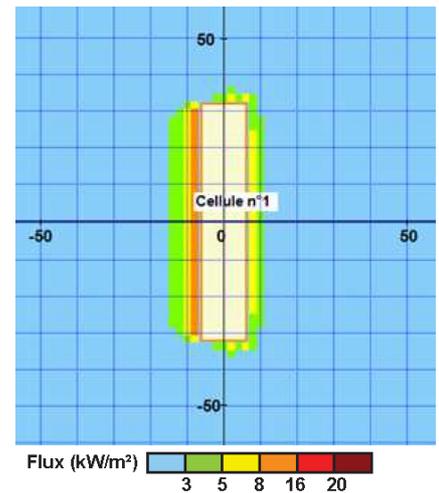
Il est à noter que le comportement au feu du bâtiment laisse à désirer sur deux points qui seront rectifiés : **la limitation de l'éclairage zénithal par la suppression de quelques verrières et baies latérales et l'augmentation de la surface de désenfumage**.

La foudre constitue un risque naturel non négligeable. Il est démontré toutefois que le bâtiment de stockage se comporte de par sa constitution en béton armé, comme une cage de Faraday, qui le protège efficacement.



Nous avons également étudié les effets d'un incendie qui affecterait les hangars de stockage des pellets, en particulier les hangars 024 et 025, les plus proches du bâtiment de stockage principal 001. Il s'avère que le recul du stockage à 5 m en retrait de la face Sud permet de limiter les effets thermiques à l'extérieur du hangar (figure). La paroi Nord du bâtiment 001 ne serait atteinte que par un flux de 5 kW/m², qui ne provoquerait pas de dégât sur la structure. Néanmoins, afin d'éviter tout risque vis-à-vis du bâtiment de stockage principal, il est recommandé d'obturer les quatre grandes portes existantes sur cette face et de ne conserver que les trois issues de secours.

Il est également démontré qu'un incendie du hangar 027 n'affecterait pas les cuves enterrées de stockage de fuel, trop éloignées pour en recevoir les effets.



4.2 MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures prises pour la prévention des incendies sont :

- ◊ L'affichage des consignes de sécurité,
- ◊ La formation du personnel,
- ◊ La présence d'un réseau de sprinklage, d'extincteurs régulièrement vérifiés, de Robinets d'Incendie Armés (RIA) et de poteaux d'incendie en périphérie du bâtiment principal (001).

4.3 MOYENS D'INTERVENTION

Les premiers secours seront organisés à l'aide des équipements propres au site en attendant l'arrivée des moyens extérieurs. Dès l'appel au CODIS, les pompiers peuvent intervenir dans un délai de quelques minutes depuis la caserne de Guéret située dans la zone d'activités de Granderaie, le long de l'avenue René Cassin **à moins de 900 m par voie routière du site de la future plate-forme logistique**. Ce corps est constitué de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Quatre poteaux d'incendie du site suffisent théoriquement pour atteindre les 250 m³/h nécessaires à l'extinction de la plus grande cellule.

4.4 MESURES COMPENSATOIRES

En cas d'incendie, les eaux d'extinction pollueraient le milieu naturel, en l'absence de bassin de confinement d'un volume suffisant. L'application de la norme aboutit à un volume de bassin de 2 600 m³.

Ce volume est inférieur aux besoins de stockage du bassin de régulation d'eaux pluviales du site (près de 5 000 m³). Ainsi, les eaux d'extinction seront aisément confinées dans ce bassin, dont le fond et les flancs seront tapissés de géomembrane étanche.

En cas d'incendie, le dispositif SSI de la plate-forme logistique fermera immédiatement la vanne de sortie du bassin de régulation afin de l'isoler.